

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 28 (1890)
Heft: 48

Artikel: Nos armes et nos soldats d'autrefois
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-191981>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . .	4 fr. 50
six mois . . .	2 fr. 50
ETRANGER : un an . . .	7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteure vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

CAUSERIES DU CONTEUR

2^{me} et 3^{me} séries.

Prix 2 fr. la série ; 3 fr. les deux.

Nos armes et nos soldats d'autrefois.

Au XVIII^e siècle, chaque canton de la Suisse avait ses règlements particuliers. Le voisinage des pays frontières et les capitulations militaires eurent une influence directe sur la tenue de nos troupes. Les documents qui nous sont conservés l'attestent d'une manière évidente. L'influence autrichienne se remarquait dans les milices de St-Gall et du Tessin ; celle de la Sardaigne, en Valais. Bâle et Soleure affectaient la tenue française, qui devait se développer plus tard d'une manière plus apparente dans les cantons de Vaud et de Genève.

A Neuchâtel, la tenue était nécessairement prussienne. Avant 1769, les compagnies des différentes communautés de la Principauté avaient chacune leurs règlements d'exercices ; aussi l'unité des manœuvres par bataillon était presque impossible. Le gouverneur de Len-tulus combattit le premier ce défaut d'uniformité par un règlement daté de Potsdam, le 6 février 1769. Il en recommandait l'application en ces termes :

« Nous verrons avec plaisir que Messieurs les officiers voulussent se donner la peine de se former dans le commandement et les exercices qu'on leur présente, de façon qu'il parût que c'est une même personne qui commande et qui exerce toutes les compagnies... »

« Nous désirons aussi que Messieurs les capitaines, en dressant le rôle de leur compagnie, aient soin de placer les plus grands hommes à la tête, et aux premiers rangs, savoir le plus grand sur l'aile droite, et ainsi de suite, en diminuant sur l'aile gauche, sans distinction d'ancienneté ni de communauté. Cet arrangement, tout indispensable qu'il est pour la manœuvre, ne dérogera en rien au rang et aux préséances des communautés entr'elles. »

On voit qu'il ne fallait pas plaisanter avec la préséance des communautés, c'était chose grave ; aussi le général y mettait-il des formes.

Les formations et les conversions des bataillons étaient lentes, compliquées, et le règlement ordonnait de marcher

d'un bon pas ouvert, gardant les cuisses serrées et ne laissant jamais tomber le corps d'aucun côté, mais le tenant ferme, gardant et baissant la pointe du pied en dehors, et les jarrets tendus.

La charge était encore plus lente. Il suffit, pour s'en convaincre, d'indiquer son commandement. *Par pelotons. — De pied ferme. — Chargez. — L'aile droite commence. — Chargez...* Mais au lieu de : « Peloton, apprêtez-vous en joue, feu... », le règlement permettait cette abréviation : *Ton, prêt, joue, feu...* ; mais entre les mots *joue* et *feu*, l'officier comptait jusqu'à huit.

Cette méthode compassée, méthodique et solennelle était même observée en temps de guerre un peu partout. Quelques lignes prises dans un récit de la bataille de Fontenoy nous peignent la chose d'une manière convaincante :

« Ils marchaient précédés de six pièces d'artillerie et en ayant six autres au milieu d'eux. Arrivés à cinquante pas de notre ligne, les officiers anglais saluèrent en ôtant leurs chapeaux ; les officiers des gardes leur rendirent ce salut ; alors milord Hay cria : « Messieurs des gardes françaises, tirez. » — Le comte d'Anterroches répondit à haute voix : « Messieurs, nous ne tirons jamais les premiers, tirez vous-mêmes. » Les Anglais firent un feu roulant qui coucha par terre vingt-trois officiers et trois cent quatre-vingts soldats. Le premier rang, ainsi renversé, le désordre se mit dans les autres. Les Anglais avançaient à pas lents, comme faisant l'exercice. On voyait les majors, leurs cannes sur les fusils des soldats, pour les faire tirer bas et droit. »

Avant que de combattre, les guerriers d'Homère s'arrêtaient en face les uns des autres pour s'injurier à qui mieux mieux. Ici, c'était au contraire pour se faire des politesses de salon. Ces vestiges de la chevalerie tombèrent avec les armées citoyennes issues de la révolution de 1789.

L'introduction de l'artillerie en Suisse paraît remonter au XIV^e siècle. Il est difficile de déterminer d'une manière bien précise l'époque à laquelle y fut employée la première pièce de canon,

mais des documents certains prouvent qu'en 1378, l'artillerie et la poudre commençaient à être connues.

En 1380, la ville de Bâle possédait des armes à feu, et en 1390 elle fit venir un maître canonnier à sa solde. Bientôt Zurich, Berne, St-Gall, Appenzell, Lucerne, suivirent cet exemple, ensorte que vers le milieu du XV^e siècle, presque tous les cantons étaient, à cet égard, montés sur un pied assez respectable.

L'importance que la Suisse avait alors acquise comme puissance militaire lui fit sentir la nécessité de ne pas rester en arrière des autres nations et de ne rien négliger pour vaincre la répugnance que les armes à feu inspiraient à la vieille bravoure helvétique, accoutumée à combattre corps à corps et à remporter de grandes victoires avec ses longues épées, ses piques et ses hallebardes.

Ce ne fut qu'avec peine qu'on renonça aux anciennes armes ; pendant longtemps, il fallut en conserver un certain nombre à côté des nouvelles, dont les soldats suisses ne se servaient, dans le commencement, que d'une manière très inhabituelle.

Il est vrai que nos premières bouches à feu, par exemple, étaient grossièrement faites ; leur forme lourde et massive les rendait difficiles à remuer. Les canons placés sur une charpente et recouverts d'un énorme toit destiné à garantir les servants de la pièce, ne pouvaient guère être employés que dans les sièges ; et même lorsqu'on eut imaginé d'y adapter un affut muni de roues, la manœuvre en était lente et pénible.

On conçoit combien de telles machines devaient paraître incommodes à des guerriers robustes et agiles, qui avaient l'habitude de se mouvoir librement sur le champ de bataille, et de ne compter pour le succès que sur leur valeur personnelle.

Cependant, les efforts des gouvernements, de celui de Berne surtout, réussirent à vaincre les résistances. On évita de heurter trop vivement les préventions, mais on prit toutes les mesures possibles pour qu'un grand nombre d'hommes fussent pourvus d'armes à

feu ; on ordonna spécialement aux villes d'en faire l'acquisition, on excita l'émulation par de hautes paies allouées à ceux qui se présentaient avec des arquebuses ; on encouragea par des prix les tireurs à s'exercer.

Et, vers la fin du XV^e siècle, l'armée suisse avait décidément adopté les armes à feu.

Toute vérité est bonne à dire.

Il y a quelques semaines à peine que la presse de tous les pays se trouvait exceptionnellement d'accord pour payer un juste tribut d'éloges et de regrets à la mémoire d'un vétéran de la grande armée des lettres qui venait de terminer brusquement sa carrière laborieuse, indépendante, honorable entre toutes.

Nous voulons parler d'Alphonse Karr, de celui qui a écrit les *Guêpes*, les *Bourdons*, les *Poignées de vérités* et tant d'autres charmantes productions littéraires qu'il y aurait vraiment plaisir et profit à relire aujourd'hui ; le véritable esprit, comme le bon vin, ne pouvant que gagner à vieillir.

Car ce qui distinguait Alphonse Karr dans la famille des écrivains contemporains, c'était moins l'invention et la nouveauté de ses aperçus que le tour vraiment original de son esprit.

Il avait, en effet, une manière de dire qui était sienne ; chacune de ses phrases portait son cachet.

Depuis que le monde existe, combien de fois n'a-t-on pas exprimé cette idée, que l'homme n'est jamais content de sa condition ?

Cela est banal comme une vérité de M. de la Palisse. Et bien, Alph. Karr a su donner à cette monnaie fruste une empreinte toute neuve. Il a frappé, avec un rare talent, ce vieux sol au millésime de notre temps. Regardez plutôt :

« Je vois en ce moment sur une pelouse une chèvre blanché qui n'a pour occupation que de tondre l'herbe dans tout le cercle que lui permet d'atteindre la corde qui l'attache à un piquet. Deux ou trois fois par jour on la change de place pour qu'elle trouve toujours de l'herbe nouvelle. Voilà bien des fois que je regarde cette chèvre, et chaque fois je fais à son sujet la même observation.

» Sa corde est longue, et elle pourrait pâture une herbe grasse et verte pendant deux heures ; mais elle commence par tirer sur son lien et manger à l'extrême de sa corde, se mettant sur les genoux, dont le poil est usé, pour atteindre plus loin, attirant du bout de la langue des brins d'herbe hors de sa portée et faisant tant d'efforts que son collier l'étrangle et la fait tousser. — Ce n'est que lorsqu'elle a mangé au ras de la terre l'herbe qui paraissait hors de sa portée qu'elle se décide à manger celle qu'elle peut atteindre plus facilement, tout en

faisant de nouveaux efforts de temps en temps et en donnant des secousses à la corde.

» Pour l'herbe qui est au centre, elle ne la touche pas, quelque belle et appétissante qu'elle soit ; elle ne la mange que lorsqu'on a planté plus loin le piquet qui l'attache et que cette herbe se trouve à son tour placée à l'extrême du nouveau cercle qu'il lui est permis de parcourir.

» C'est précisément ce que nous faisons tous dans la vie. Chacun de nous a son piquet, sa corde et son cercle tracé. Presque toujours, au dedans du cercle, il trouverait une pâture facile pour son corps, pour son esprit et pour son cœur. — Chaque pelouse a au moins ses pâquerettes. — Eh bien, nous usons notre force, et quelques-uns aussi leurs genoux, à atteindre ce qui est en dehors.

» C'est une inquiétude, c'est une maladie plus épidémique en ces temps-ci qu'en aucun autre. Il y a cinq ou six rôles que tous veulent jouer, quelque peu aptes que la nature les y ait créés.

» Cette fable prouve que les animaux, quelquefois, ne sont pas plus raisonnables que les hommes. »

Tout ce récit, sans oublier le trait final, montre sous une de ses faces les plus saillantes le talent d'Alphonse Karr : beaucoup d'esprit joint à une incontestable originalité ; mais surtout, et par dessus tout, beaucoup de bon sens.

ADOLPHE LARPIN.

Bing ! bing !

On sait que dans la dernière session du Grand Conseil, un député a fait une proposition tendant à frapper d'une taxe les vélocipèdes, qui deviennent de plus en plus nombreux dans le pays.

Cette proposition a été repoussée, et nous le regrettons.

En France, la même question va faire l'objet d'une discussion à la Chambre, où elle aura sans doute plus de succès ; car la commission, chargée d'examiner la proposition de M. Clément, s'en occupe très sérieusement.

M. Clément fait ressortir que, depuis plusieurs années, un nouveau genre de sport, le sport vélocipédique, a pris une grande extension en France. Il est surtout en usage parmi la classe aisée de la société, pour laquelle il constitue, en même temps qu'un moyen de locomotion agréable, un excellent exercice physique.

D'un autre côté, le prix élevé de cet engin en fait une fantaisie coûteuse, qui n'est pas à la portée de tous ; il représente donc un objet d'agrément et de luxe qui doit être imposé aussi bien que les chiens et les voitures.

Les vélocipédistes, ajoute le député de

la Dordogne, sont en outre la cause de bien des accidents ; ils renversent souvent le piéton inoffensif qui paye, lui aussi, une cote personnelle.

Tels sont les arguments généraux sur lesquels il se base pour proposer une taxe annuelle de 5 francs sur les vélocipèdes de toute nature.

Bref, nous voulons bien passer sur ces petits inconvénients ; mais au nom du ciel, que messieurs les velocemen, tous gaillards bien portants, aux mollets dodus et vigoureux, aux reins solides, à la mine réjouie, et qui usent de ce moyen de locomotion pour leur agrément et leur santé, paient gracieusement un petit impôt !...

Cet impôt, nous le savons, ne serait pas pour le budget une ressource bien importante, mais il pourrait, ainsi qu'on le propose en France, être affecté d'une manière particulière à quelque bonne œuvre, à quelque institution charitable ou philanthropique, hôpitaux, asiles de vieillards, caisses de secours, etc.

On se demande, en conséquence, si notre Grand Conseil n'a pas passé trop légèrement sur cet objet. Nous estimons avec le député français que tout individu qui sillonne les rues, les places publiques, les promenades et les grandes routes avec un véhicule de luxe, et inquiète à chaque instant les piétons, doit payer à l'Etat une légère taxe.

Nous ne sachons pas, il est vrai, qu'il y ait eu jusqu'ici d'accident à déplorer chez nous, mais, enfin, ce moyen de locomotion n'en est pas moins ennuyeux pour le grand public.

Le veloceman est derrière vous qui fend l'air et vous vient dessus... Tout à coup : bing ! bing !... Mais quel côté de la route faut-il prendre, je vous prie ?... Est-ce la gauche ?... bing ?... est-ce la droite ?... bing !

Et vous trouvez la situation agréable pour le piéton, messieurs les gymnastes à roues ?... Merci !

Espérons donc que la question de l'impôt dont nous parlons n'est qu'ajournée et qu'elle sera reprise plus tard au sein de notre corps législatif.

Nous avons du reste la conviction que pas un vélocipédiste ne murmurera, et qu'ils paieront tous de la meilleure grâce du monde : ce sont de si gais, de si bons enfants !

— Ah ! s'il ne faut que ça, nous disaient l'autre jour trois d'entre eux, nous sommes prêts. Qu'est-ce que cent sous, en comparaison du plaisir qu'on éprouve à brûler la chaussée, à respirer l'air pur à pleins poumons, à saluer gracieusement les demoiselles au passage, et à dîner au retour, avec un appétit de loup !

Bravo ! messieurs, voilà qui est parlé !... Ce sera donc à une autre fois.